



Section de l'Ardèche

Lettre d'infos n°41 (année 2019-2020)

Vendredi 29 mai 2020

snu07@snuipp.fr - 04.75.64.32.02

07.snuipp.fr – Adhérer au SNUipp-FSU

[Suivez-nous sur Facebook](#)

[Retrouvez l'ensemble des lettres d'info de l'année sur notre site.](#)

A voir sur la [page Facebook du SNUipp-FSU Ardèche](#) :

→ La nouvelle idée de Jean-Michel Blanquer : inciter les français à faire pression sur les parents qui ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école.

→ Déclaration de revenus



Calendrier à venir

Jeudi 4 juin (17h30-19h30) : RIS déconfinement

Mardi 9 juin (17h30-19h30) : RIS projet de loi direction école

Jeudi 11 juin : CAPD [classe exceptionnelle](#) et [hors-classe](#)

Mercredi 17 juin (9h30-11h30) : RIS Mouvement

Jeudi 18 juin : [Conseil de formation](#)

Vendredi 26 juin (17h30-19h30) : RIS Mouvement titulaires départementaux



Nouvelles annonces ministérielles : à côté de la plaque !

En Blanquérie, la réalité est sans cesse ripolinée. Déconnecté de la réalité du fonctionnement des écoles en cette période de déconfinement, le ministre de l'Éducation nationale fait des promesses qui ne pourront pas être tenues. Pendant ce temps, les équipes enseignantes tiennent à bout de bras un système bousculé de toute part. Non, tous les élèves ne pourront être accueillis, même partiellement, avec les exigences du protocole sanitaire. Non, les salles de classes et les équipements sanitaires des écoles ne peuvent être multipliés ou agrandis en l'espace de quelques jours. Non, on ne peut pas demander aux équipes enseignantes et aux municipalités de tout réorganiser sans leur en donner le temps. **Le SNUipp-FSU appelle les équipes à prendre tout le temps nécessaire pour bien penser la fin de l'année.** [Lire la suite](#)



Réunion d'information syndicale en mode déconfiné

Le SNUipp-FSU est contraint d'organiser des [réunions d'infos syndicale à distance](#). La période est très dense et la profession exprime le besoin d'échanger sur plusieurs points. Chaque réunion sera axée sur un point en particulier. Les collègues désirant y participer doivent s'inscrire en précisant la date de la RIS choisie par mail à snu07@snuipp.fr. Ils recevront un lien de connexion à une salle de réunion.



Date	Heure	Thème
Jeudi 4 juin Inscription avant jeudi 4 juin 12h	17h30 à 19h30	Déconfinement / rentrée
Mardi 9 juin Inscription avant mardi 9 juin 12h	17h30 à 19h30	Projet de loi pour la direction d'école
Mercredi 17 juin Inscription avant mercredi 16 juin 18h	9h30 à 11h30	Mouvement analyse et perspectives
Vendredi 26 juin Inscription avant vendredi 26 juin 12h priorité aux PES	7h30 à 19h30	Titulaire départemental : comment postuler ?

Quand l'IA envisage une fusion hors de tout cadre !

Le 11 mai, l'IA sortait au dernier moment un projet de fusion de deux écoles en CTSD exceptionnel. Pour le SNUipp, il est inconcevable de proposer un changement particulier et de bloquer un poste pour tous au mouvement alors que le serveur était ouvert et que le processus décisionnel de la fusion est inachevé. Cela laisserait montrer à la



<p>profession une volonté manifeste de déréglementation par le biais d'arrangements d'arrière-boutique. La section intervient, lire le courrier</p>	
<p>Mouvement : vérifier son barème jusqu'au 8 juin</p>	
<p>Arrivés en retard, l'accusé de réception des vœux et du barème est disponible et à vérifier sur le PIA :</p> <p>PIA-> iprof->les services-> SIAM->phase intradépartementale: sur le menu de gauche, cliquer sur accusé de réception.</p> <p>En cas d'erreur : faire un mail à ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr , ainsi qu'aux délégués du personnels SNUipp-FSU (snu07@snuipp.fr) qui pourront vous assister dans vos démarches.</p> <p>Le 8 juin, les délégués s'assureront que les erreurs portées à leur connaissance ont bien été rectifiées. Quant à la transparence collective, elle est désormais interdite par la loi de transformation de la fonction publique. (voir le récent supplément à l'Emancipation en partie flouté). Accéder au PIA</p>	
<p>Enquête départementale formation continue</p>	
<p>Enfin une enquête qui va nous servir à quelque chose !</p> <p>En 2015, le SNUipp-FSU lança une enquête militante auprès de la profession pour recueillir les besoins de formation. Objectif : peser sur le plan départemental de formation. Depuis, le SNUipp a obtenu la mise en place de deux enquêtes de la part de l'administration car le PDF ne peut se constituer sur la seule base des remontées d'IEN et de priorités nationales !</p> <p>Pour faire entendre la voix de la profession ardéchoises, le SNUipp a obtenu la mise en place d'une nouvelle enquête qu'il appelle à remplir massivement. Pour ne pas se faire confisquer le peu de formation que nous avons, pour faire la transparence sur nos besoins, la section départementale appelle à remplir cette enquête</p>	
<p>Projet de loi sur la direction</p>	
<p>Elle prétend répondre aux préoccupations des directeurs et directrices d'école qui se sont exprimés au début de cette année scolaire après le suicide de Christine Renon. Sous couvert de hausse de décharge et de revalorisation financière, elle ferait des directeurs des relais directs de la politique du ministère. C'est dans le droit fil du verticalisme prôné par le ministère que la profession rejette massivement... lire la suite</p> <p>Nous débattons de ce projet de loi lors de la RIS du 9 juin.</p>	
<p>La prime CO-vid 19 : une prime modulable</p>	
<p>La DGRH et la DAF ont réuni l'ensemble des organisations syndicales représentatives à l'Education Nationale pour présenter la déclinaison envisagée de la prime Covid-19 sur la base du décret 2020-570 du 14 mai 2020. Au ministère de l'éducation nationale, la prime (dont le taux plein est de 1000 euros) est modulable en paliers selon la durée de mobilisation : 330€/660€/1000 € lire la suite</p> <p>Le SNUipp va interpeller l'IA sur les modalités de recensement des bénéficiaires.</p>	
<p>Les revendications salariales</p>	
<p>Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT - FA - FO - FSU - Solidaires ont adressé au premier ministre un courrier relatif aux salaires dans la Fonction publique. Lire le courrier</p>	
<p>Les 2S2C qu'est-ce-que c'est ?</p>	
<p>Dans le cadre du dispositif d'appui à la reprise scolaire « Sport, santé, culture, civisme », l'Éducation nationale s'apprête à signer des conventions avec des mairies ou des intercommunalités pour déléguer des pans entiers des enseignements scolaires : éducation physique et sportive, éducation à la santé, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté. A terme, une telle initiative fait naître de vives inquiétudes qu'elle réduise le champ d'enseignement de l'école publique... Lire le communiqué</p>	

**Syndiquez-vous dès à présent
pour toute l'année 2020-2021**

Le SNUipp-FSU est totalement indépendant. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents. Le paiement de la cotisation donne droit à 66% de crédit d'impôts.

[Rejoindre le SNUipp-FSU Ardèche](#) à l'aide de la [fiche de syndicalisation remplissable en ligne](#)

